

PERMANENCES ÉCRIVAIN PUBLIC

BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



**PERMANENCES
SUR RENDEZ-VOUS**

06 73 63 71 67

Centre social Colucci 8 Avenue Stephane Mallarmé

Lundi : 8h30 -12h30 / 13h30 - 17h

Vendredi : 8h30 -12h30 / 13h30 - 16h30

Campus Montélimar Agglomération (Nocaze)

Mardi : 9h - 12h

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) 10 rue Cuiraterie

Mercredi : 9h - 12h / 14h - 17h

Mairie Annexe - Bureau des Permanences Place Léopold Blanc

Mardi : 13h30 - 17h

Jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Renseignements CCAS
04 75 00 26 02



PERMANENCES ÉCRIVAIN PUBLIC BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PERMANENCES
SUR RENDEZ-VOUS

06 73 63 71 67

Logement, handicap, sécurité sociale, accès au droit...

Que ce soit pour une démarche administrative ou un courrier à écrire, **l'écrivain public vous reçoit sur rendez-vous gratuitement.**

- Vous devez rédiger un courrier qui vous paraît compliqué. Vous avez des idées, mais vous ne savez pas comment les organiser ou vous hésitez sur leur formulation.
- Vous devez remplir un formulaire administratif mais vous êtes perdu(e).
- Vous avez reçu un courrier administratif et n'en comprenez pas totalement le sens et la démarche à accomplir pour y répondre.

L'écrivain public vous apporte son aide pour monter votre dossier, remplir les formulaires, rédiger les courriers, parler avec vos interlocuteurs, suivre les relances... Il vous aide à monter vos dossiers administratifs, de la rédaction des courriers aux démarches à effectuer.

Conscient de la nature particulière de son travail qui consiste à écrire pour autrui dans le cadre d'une relation de confiance, l'écrivain public s'engage à préserver la plus stricte confidentialité des informations auxquelles il peut avoir accès ou être amené à connaître.